

**ASSOCIATION POUR LES DROITS DES NON-FUMEURS
COALITION QUEBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT CONFIRME SON INACTION
DANS LE DOSSIER DU TABAC**

Ottawa, 18 octobre 2000 — L'énoncé économique d'aujourd'hui ne fait strictement rien pour contrer l'épidémie du tabac, pourtant la première cause de maladies et de décès évitables au pays, signalent des organismes de santé.

Ces organismes font depuis longtemps pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il augmente enfin les taxes sur le tabac de manière significative pour réduire la consommation du tabac, en particulier chez les jeunes.

Le ministre des Finances, M. Paul Martin, a laissé entendre en mai dernier que son gouvernement envisageait un retour rapide au niveau de taxes de janvier 1994 dans les cinq provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard) où les gouvernements ont procédé en 1994 à une baisse draconienne des taxes, variant de 14\$ à 21\$ par cartouche de 200 cigarettes.

« Rappelons que le tabac tue 45 000 Canadiens par année, dont 12 000 Québécois, dit M. Francis Thompson, de l'Association pour les droits des non-fumeurs. Une majoration des taxes permettrait à terme de réduire le nombre de victimes du tabac, en particulier en aidant à contrer l'augmentation préoccupante du tabagisme juvénile. La population appuie l'augmentation des taxes sur le tabac, puisque aucun parent ne souhaite voir son enfant devenir dépendant de cette drogue. »

L'énoncé économique représentait aussi l'une des dernières occasions pour le gouvernement de dévoiler, avant les élections, ses intentions dans le dossier du projet de loi S-20, la *Loi sur la protection des jeunes contre le tabac*. Ce projet de loi privé, appuyé par des milliers d'organismes et d'individus à travers le pays, créerait un mécanisme de financement stable et autonome pour des campagnes de sensibilisation et d'autres programmes de contrôle du tabac dont l'efficacité a été démontrée dans d'autres pays. Une version antérieure du projet de loi, le projet S-13, a été rejetée par le gouvernement en 1998, qui avait alors invoqué des questions de procédure mais avait promis de proposer une solution de rechange. Jusqu'à maintenant, cet engagement n'a toujours pas été respecté.

-30-

Pour des renseignements supplémentaires :

- 1) Francis Thompson, *Association pour les droits des non-fumeurs*, bureau : (613) 230-4211, domicile : (819) 776-9008.
- 2) Louis Gauvin, *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, téléavertisseur : (514) 361-7046, bureau : (514) 598-5533.
- 3) Ken Kyle, *Société canadienne du cancer*, bureau : (613) 565-2522, domicile : (613) 837-2508.